

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 3

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET

Autorisation d'un déplacement en Arménie et autorisation de délivrance de mandats spéciaux - 1er semestre 2017.

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
12255**

PRESENTATION

THEME : COOPERATION DECENTRALISEE

ZONE : ARMENIE

Dans le cadre du rapport n° 48 en date du 25 mars 2016, la Commission Permanente autorisait le Conseil départemental des Bouches du Rhône à organiser un déplacement en Arménie au 2^{ème} trimestre 2016.

Une délégation s'est donc rendue en Arménie, du 18 au 21 juin 2016.

Cette mission a eu comme objectifs :

- de retrouver les partenaires historiques de ses actions de solidarité et de coopération sur des thématiques de la Santé Publique.
- d'envisager un renouveau de ces projets sur des thématiques nouvelles.
- de rencontrer des interlocuteurs du monde économique et initier des projets contribuant au développement économique des deux territoires partenaires.

Le Présent rapport a pour objectifs :

- d'autoriser le déplacement en Arménie au 1er semestre 2017,
- d'autoriser la Présidente à délivrer un mandat spécial nominatif aux Conseillers départementaux qui participeront à ce déplacement,
- de présenter le montant du budget prévisionnel de la mission.

Date du Déplacement : 1^{er} semestre 2017 (sous réserve de modification).

Composition Fonctionnelle de la Délégation (sous réserve de modification) :

La délégation sera conduite par la Présidente du Conseil départemental, d'élus et d'agents départementaux et d'invités.

L'objet du déplacement :

- d'offrir un arbre de l'espérance aux autorités arméniennes partenaires de coopération,
- de conforter notre coopération,
- de se rendre sur les sites de nouveaux projets.

Budget Prévisionnel indicatif :

Le montant affecté aux dépenses de ce déplacement a été réévalué à ce jour à la somme de 20.000 euros

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable, les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget départemental

Lignes de la Direction des Relations internationales

Transport et séjour élus

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 282	A créer	Déplacements Elus	65 021 6532

Transport agents

Transport et séjour invités ou collaborateurs extérieurs occasionnels

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 282	A créer	Déplacements Accueils	011 048 6232

Prestations services

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10282	à créer	Prestations	011 048 6228

Lignes de la Direction des Ressources Humaines

Transports agents

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 363	A créer	Voyages, déplacements, missions	011 0202 6251

Séjour agents

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 363	A créer	Voyages, déplacements, missions	011 0202 6251-1

Déplacements élus

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
16 018	à créer	Frais de mission et de déplacement	65 021 6532-1

CONCLUSIONS

Au bénéfice des considérations qui précèdent, dans le cadre de la Politique Publique de Relations Extérieures du Conseil départemental pour l'exercice 2016, et en application de la délibération n°246 du 24 septembre 1999 portant dispositif cadre de déplacements du Conseil départemental en mission de coopération, je vous propose de vous prononcer favorablement sur :

- **l'autorisation de principe d'un déplacement** en Arménie d'une délégation officielle du Conseil départemental,
- **l'intérêt départemental** de ce déplacement,
- **la composition prévisionnelle** de principe de la délégation des représentants élus du Conseil départemental lors de ce déplacement, désignés par la commission permanente en séance ;
- **l'autorisation donnée à la Présidente** de délivrer un mandat spécial nominatif aux Conseillers départementaux qui participeront à ce déplacement et désignés par la commission permanente en séance ;
- **la prise en charge directe par la collectivité** et par remboursements de frais de dépenses inhérentes aux déplacements des élus et des agents de la collectivité. L'ensemble de ces frais peuvent être des frais de transports internationaux et locaux, des frais de séjours sur place à l'étranger y compris toute dépense accessoire et nécessaire au bon déroulement de la mission.
- **l'affectation prévisionnelle de 20.000 €** pour cette mission et ce, sur les lignes :
 - . DRIAE : 65 021 6532, 011 048 6232, 011 048 6228,
 - . DRH : 011 0202 6251, 011 0202 6251-1, 65 021 6532-1,sur les crédits inscrits au budget départemental 2016.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL